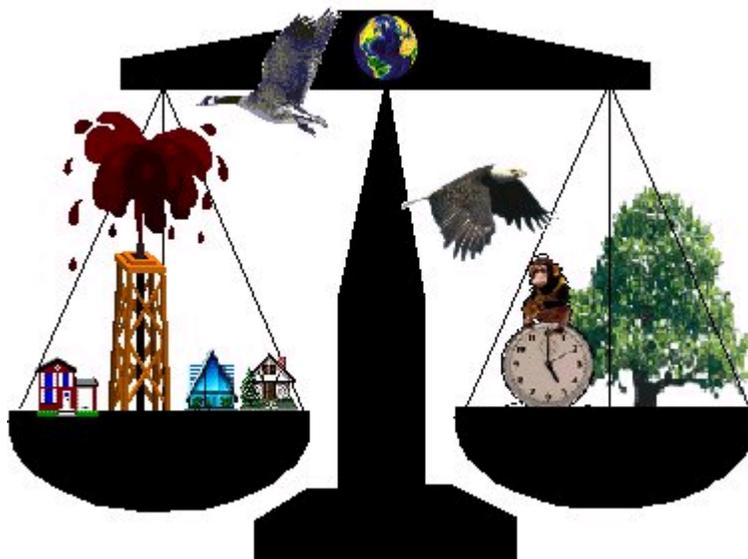


Chapitre 3

Le concept d'organisation territoriale



3. Le concept d'organisation territoriale

Cette section présente le concept d'organisation territoriale de la MRC de Rivière-du-Loup. Ce concept est une représentation schématique des principales composantes territoriales qui ont un rôle structurant en matière d'organisation du territoire. Prenant notamment assise sur les éléments contextuels exposés dans les différentes thématiques abordées dans les chapitres qui suivent, il présente de façon synthétique et graphique, les réalités territoriales et les liens qui les unissent. Il favorise aussi une meilleure compréhension des orientations et des intentions du conseil de la MRC exprimées dans les différentes parties du schéma d'aménagement.

Contrairement à un plan d'utilisation du sol qui dresse une image statique de l'occupation du territoire, le concept d'organisation du territoire se conçoit dans une perspective dynamique. En effet, à partir de la synthèse des faits territoriaux et socioéconomiques actuels, il esquisse une vision à long terme sur la façon dont devraient tendre la structuration du territoire et le développement de la MRC. Imprégné du contexte actuel, il va de soi que la vision véhiculée par ce concept n'est pas en rupture avec la réalité d'aujourd'hui puisque les processus d'aménagement se caractérisent par une évolution relativement lente.

Le concept permet d'illustrer l'utilité et la complémentarité du rôle des entités locales constituant la MRC dans la recherche d'un développement intégré dont chacun devrait pouvoir tirer profit. C'est évidemment là tout un défi quant on connaît les forces centrifuges qui affectent le territoire rural de la MRC situé au-delà de la première couronne des municipalités ceinturant la ville de Rivière-du-Loup. Les efforts et la complicité des acteurs de développement, qu'ils soient des milieux politiques, économiques ou sociaux, devront être à l'avenant.

Enfin, en plus d'illustrer les principales intentions à l'égard de l'implantation et du développement des activités économiques (commerce, industrie, récréotourisme), le concept oriente dans ses grandes lignes la localisation des services et équipements publics régionaux ou locaux, établit les liens qui structurent l'espace et schématise les grandes unités géographiques du territoire et les vocations qui y sont associées.

Les composantes du concept d'organisation territoriale de la MRC sont de trois ordres :

- les grandes vocations territoriales, qui correspondent en fait à des domaines territoriaux particuliers, constituent la toile de fond de l'occupation du territoire;
- les pôles, lesquels réfèrent d'une part, aux notions de hiérarchie urbaine, d'aire d'influence, de desserte ou d'attraction et suggèrent d'autre part, l'identification des vocations en terme de type d'activités;
- les axes de transport ou de développement qui identifient les liens importants existants ou prévus entre les pôles d'activités de la MRC ou de l'extérieur, ainsi que

les lignes de force en terme de développement économique sectoriel (industrie, récréotourisme, etc.).

3.1 Les grandes vocations territoriales (ou domaines territoriaux)

Le concept d'organisation retient quatre grands domaines territoriaux qui constituent en fait des espaces en lien avec l'exploitation des ressources du secteur primaire. Les domaines agricole, agroforestier et forestier, en fait l'espace rural, et dans une moindre mesure, le domaine maritime et insulaire, constituent le canevas économique de base du territoire. Dans ces quatre domaines, les pressions d'utilisation du territoire sont inégales et les enjeux diffèrent. Tracés à grand trait dans la figure 3-1 illustrant le concept d'organisation territoriale, les distinctions et les nuances relatives à ces domaines se précisent dans le plan d'affectation du territoire (voir plan 23-1) et dans les règles de compatibilité des usages dans chacune des aires d'affectation.

Situé sur la plaine littorale du fleuve, le **domaine agricole** est l'espace le plus convoité de la MRC. Avantage par des conditions plus favorables (climat, fertilité des sols et relief plat) que celles du plateau appalachien, ce milieu abrite la majorité des noyaux urbanisés et près de 90 % de la population de la MRC. Il continue de supporter l'activité économique motrice de plusieurs des communautés rurales : l'agriculture. À cette utilisation extensive qui requiert de grands espaces, peut se greffer des activités complémentaires compatibles telles que l'agrotourisme et la villégiature dans des enclaves bien délimitées. Le domaine agricole accueille une autre activité qui singularise la région, soit l'exploitation de la tourbe. La vocation agricole prédominante doit donc rivaliser avec les fonctions urbaine, extractive et de villégiature, mais aussi avec la présence des infrastructures de transport et de communication qui s'y concentrent. Des arbitrages s'imposent entre ces diverses fonctions pour préserver une organisation spatiale cohérente et optimale.

Le **domaine agroforestier** est le cadre géographique de trois noyaux urbains : Saint-Hubert, Saint-Cyprien et Saint-Paul-de-la-Croix. Ce milieu se compose d'une mosaïque de champs agricoles et de boisés imbriqués. Cette situation reflète des caractéristiques bioclimatiques moins favorables à la production agricole. C'est pourquoi il convient d'y soutenir l'agriculture en y associant quelques usages autres qu'agricoles, dont l'usage résidentiel de faible densité et certains usages liés à l'exploitation des ressources, en respectant des règles d'implantation adaptées qui vise à maintenir ces espaces viables et à soutenir l'occupation du territoire.

Quant au **domaine forestier**, il est le fait de la grande forêt publique composée de la seigneurie de Madawaska dans le sud-est de Saint-Cyprien et, dans la partie sud du territoire, principalement du canton de Whitworth. Sur le pourtour de ce dernier, la forêt est de tenure privée. Ce domaine a une vocation multiressource puisqu'en plus de l'exploitation de la matière ligneuse qui approvisionne des entreprises locales mais aussi plusieurs de l'extérieur du territoire, les orientations d'aménagement tendent de façon

non équivoque vers une approche intégrée tenant compte des autres ressources et potentiels du milieu tels que la récréation, la faune, l'acériculture et les paysages. On y retrouve un seul village : Saint-François-Xavier-Viger.

Enfin, le **domaine maritime et insulaire** comprend le littoral du fleuve incluant l'île Verte et une douzaine d'îles dont plusieurs sont des rochers dénudés. Cet écosystème riche et complexe qui comprend une faune halieutique et aviaire diversifiée. Ce milieu est indissociable des habitats humides de la côte et, malgré sa relative fragilité qui conditionne son utilisation, il possède une vocation multifonctionnelle. Dans sa partie maritime, ce domaine est voué aux activités liées au transport, aux loisirs, à l'écotourisme et à la pêche commerciale. Dans la partie terrestre habitée de l'île Verte, on retrouve un habitat dispersé de type agromaritime au cachet unique. Enfin, le domaine maritime et insulaire constitue la toile de fond du paysage loupérien, un panorama grandiose qui forge son identité et son caractère particulier.

3.2 Les pôles d'activité

Le concept d'organisation territoriale retient deux types de pôles d'activité : les pôles de services et les pôles récréotouristiques. D'une part, les **pôles de services** sont constitués des principaux noyaux d'agglomération. Ceux-ci représentent les points nodaux (noeuds) de réseau urbain du territoire dont les liens sont assurés par les réseaux de transport et de communication. Le concept établit d'abord une hiérarchie entre les différents pôles en leur apposant, selon la portée de leur aire d'influence, le qualificatif de «principal» (aire d'influence régionale (MRC) ou extra-régionale (KRTB)), de «secondaire» (aire d'influence intermunicipale) ou de «local» (aire d'influence locale).

Par ailleurs, il convient d'identifier, principalement dans les pôles principal et secondaire, leurs vocations distinctives. Celles-ci sont fondées à la fois sur des données objectives confirmant leur positionnement régional dans les différents secteurs de l'activité économique et sur leur potentiel de développement qui peut être révélé par une localisation stratégique sur le territoire, la présence d'infrastructures favorables ou tout autre élément dynamisant.

- **Le pôle principal** : Rivière-du-Loup est le centre commercial, industriel, administratif et culturel de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup et un des plus importants centres urbains de l'Est du Québec. Cette ville est le principal centre de services du territoire du K.R.T.B. une sous-région aussi appelée Grand-Portage, (M.R.C. de Kamouraska, Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques) qui comprend près de 90 000 personnes. Rivière-du-Loup est la ville toute désignée, de façon générale, pour accueillir les fonctions gouvernementales et institutionnelles qui desservent l'ensemble de la MRC.
- **Les pôles secondaires** : Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Antonin, Saint-Cyprien sont reconnus à titre de pôles secondaires dans la hiérarchie urbaine de la MRC. En raison de leur relatif éloignement de la ville de Rivière-du-Loup, les villages de

L'Isle-Verte et de Saint-Cyprien sont des pôles d'attraction intermédiaire dont l'aire d'influence déborde sur plusieurs localités avoisinantes. L'Isle-Verte se démarque par ses fonctions commerciales et de services bien développées. Ce pôle se positionne avantageusement pour accueillir toute fonction institutionnelle, de services ou associative dans le secteur agricole, qui aurait à desservir la MRC de Rivière-du-Loup et une partie ou l'ensemble de la MRC des Basques. Saint-Cyprien, pour sa part, profite d'une gamme variée de commerces et services et profite de la présence de quelques entreprises industrielles et d'un parc industriel.

Quant aux villages de Cacouna et Saint-Antonin, ils forment avec Rivière-du-Loup l'axe industriel par excellence du territoire. Cacouna profite d'un parc industriel de grande envergure appuyé par des infrastructures de transport maritime et terrestre de premier plan, alors que Saint-Antonin bénéficie d'une localisation stratégique et d'une vitrine industrielle et commerciale unique sur la route 185 qui soutient son développement accéléré.

- **Les pôles locaux** : les villages de Notre-Dame-du-Portage, Saint-Hubert, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Modeste et Saint-Arsène sont des pôles locaux, c'est-à-dire qu'ils desservent principalement la population résidant dans leur noyau villageois et dans l'aire rurale immédiate qu'ils polarisent. Bien que l'aire d'influence de ces pôles demeure généralement locale, le territoire de ces municipalités comprend, dans plusieurs cas, au moins un équipement ou un service ayant une portée extra-locale : à titre d'exemple, la pépinière et le camp de vacances à Saint-Modeste, le point de service du CLSC à Saint-Épiphanie, la piscine extérieure à Notre-Dame-du-Portage, etc.). Ces pôles locaux conservent donc leur importance et ils disposent pour la plupart des services de base nécessaires à la vie d'une collectivité tels une école primaire, une bibliothèque, un bureau de poste, une épicerie ou un dépanneur, un lieu de culte, une salle communautaire et des terrains sportifs.

D'autre part, les **pôles récréotouristiques** sont en quelque sorte des entités territoriales hybrides à mi-chemin entre la notion de pôle et celle des grandes vocations territoriales. Les pôles récréotouristiques correspondent à des territoires possédant les caractéristiques suivantes : des espaces plus vastes que les pôles de services, une utilisation du sol plus extensive, des entités réparties de façon éclatée et un chevauchement des limites administratives locales. Par ailleurs, comme les pôles de services, ils ponctuent l'espace et concentrent en un lieu donné des usages et des équipements spécifiques.

En plus d'être un pôle local, la notoriété de Notre-Dame-du-Portage et ses équipements lui confère le rôle de pôle récréotouristique. Son potentiel évocateur et son caractère attractif du point de vue touristique sont indéniables. Parmi les principaux éléments à la base de cette reconnaissance, mentionnons : la piscine extérieure à l'eau salée, le quai et l'accès public privilégié qu'il offre au fleuve, les établissements hôteliers renommés, le golf (chevauchant la limite de Rivière-du-Loup), les haltes touristiques des entrées est et ouest du village avec points de vue sur le fleuve et l'archipel des îles Pèlerins et, finalement, un cadre bâti aux caractéristiques architecturales dignes de mention dont

plusieurs maisons de villégiature qui attirent des résidents saisonniers de l'extérieur de la région.

La partie sud-ouest de Saint-Hubert est aussi un pôle récréotouristique. Ce dernier compte environ 500 résidences secondaires réparties sur trois lacs. Outre, cet important domaine voué à la villégiature, le secteur compte une plage publique et un camping sur le lac de la Grande Fourche, le marécage situé à la tête de ce lac reconnu comme une aire naturelle d'intérêt écologique, la réserve indienne des Malécites, le parc linéaire du Petit-Témis, le lac Pouliac (projet récréatif) à Saint-François-Xavier-de-Viger, la station de neige du Mont Citadelle à Saint-Honoré et un milieu propice à la chasse et à la pêche (pêche blanche sur le lac de la Grande Fourche).

Quant au pôle récréotouristique du secteur de l'île-Verte, il couvre la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (l'île Verte) et une partie de celle de L'Isle-Verte. Ses éléments attractifs sont nombreux soit : la réserve nationale de faune de la Baie de L'Isle-Verte, le riche patrimoine bâti du village de L'Isle-Verte, l'atmosphère insulaire de l'île Verte, ses musées et son cadre bâti d'une intégrité architecturale peu commune, des paysages agromaritimes authentiques, les quais et marinas et le service de traversier.

Ces trois pôles récréotouristiques sont reliés entre eux par des axes récréotouristiques structurants, soit d'une part, l'axe est-ouest formé notamment par la façade du fleuve, ses villages pittoresques, la route Verte et la route 132 et, d'autre part, l'axe nord-sud constitué par la route 185 et le parc linéaire du Petit-Témis.

3.3 Les axes de développement ou de transport

Les axes du territoire, qu'ils soient relatifs aux activités de développement économique ou au transport, structurent l'espace économique et établissent des liens entre les pôles d'activité. Ces axes sont des corridors :

- identifiant une succession linéaire de points d'intérêt ou de foyers d'activités dans un secteur économique particulier (industrie, tourisme) ou;
- composant un réseau hiérarchisé de voies de transport (maritime, terrestre) de biens et de personnes entre divers pôles de la MRC et de l'extérieur.

L'axe industriel est formé par les pôles de Cacouna, de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin. Il désigne le principal foyer d'entreprises à caractère industriel de la MRC et le plus grand potentiel d'accueil de nouvelles. On y retrouve, en succession, cinq des six aires d'affectation industrielle régionale. Ces aires sont reliées (ou seront reliées une fois la voie de contournement de Rivière-du-Loup complétée) par un réseau routier fonctionnel et efficace.

Les axes récréotouristiques sont au nombre de deux. L'axe du littoral relie plusieurs agglomérations urbaine et villageoises, ainsi que des territoires d'intérêt historique, culturel, écologique et esthétique composant un environnement paysager de très grande qualité. Ainsi, les principaux attraits et établissements propres à soutenir le développement de l'industrie touristique s'y concentrent. Pour sa part, l'axe Rivière-du-Loup-Témiscouata est un axe au développement plus récent qui recèle un potentiel intéressant. S'appuyant principalement sur le corridor formé par la route 185 et le parc linéaire du Petit-Témis, il relie l'axe du littoral aux attraits et aux pôles de l'intérieur du territoire, soit notamment le camp de vacances Vive-la-Joie, un important terrain de camping, des territoires de chasse et le pôle récréotouristique de la partie sud-ouest de Saint-Hubert. La MRC projette le renforcement de ces axes principaux en n'excluant évidemment pas la mise en valeur d'éléments ponctuels d'intérêts situés ailleurs sur le territoire.

Les axes de transport maritime, au nombre de trois, sont composés par les deux services de traversiers, soit Rivière-du-Loup-Saint-Siméon et L'Isle-Verte-l'île Verte (municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs). Le premier service est un axe de communication majeur et essentiel tant en matière de transport que de développement de l'économie touristique. Le service reliant l'île Verte à la *terre ferme* est un service important pour les résidents mais aussi pour soutenir les activités touristiques de ce pôle récréotouristique. Quant au troisième axe, induit par les activités du port de Gros Cacouna, il constitue à la fois un des piliers et un des atouts favorisant le développement économique de la MRC.

Les axes de transport routier sont constitués d'un réseau ramifié de routes du réseau supérieur et de quelques autres routes essentielles à la desserte et à l'accessibilité des villes et villages. Les axes routiers principaux comprennent les routes 20, 132 à l'est de Cacouna, 185, 291 et 293. Les axes routiers secondaires, ou axes locaux, identifient des liens est-ouest qui sont des compléments essentiels à ce réseau principal faisant partie en totalité du réseau supérieur sous responsabilité gouvernementale. Il assure des liaisons efficaces et indispensables entre les communautés du centre et du sud du territoire et il importe de les maintenir dans un état compatible avec leur fonction.

Figure 3-1 Concept d'organisation territoriale

